

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 05 octobre 2017

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 21/09/2017
Présents : 18	<i>L'an deux mille dix-sept et le cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 0	Présents : Jean ARCAS, Jean-Pierre BERRAUD, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Guillaume DALLERY, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Yves FRAISSE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Martine OLMOS, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Bernard ROUANET
Votants : 18	
Pour : 18	
Contre : 0	Représentés:
Abstentions : 0	Présents non votants :
	Excusés: Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Francis BOUTES, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Yves ROBIN, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: Leader : animation du Groupe d'Action Locale 2018

Dans le cadre du programme FEADER LEADER 2014-2020, le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale.

A ce titre, le Pays bénéficie de crédits d'assistance technique (sous-mesure 19.4 du Programme de Développement Rural du Languedoc-Roussillon) pour assurer le travail d'animation, de gestion, de communication et d'évaluation des opérations LEADER.

Le coût de fonctionnement du Groupe d'Action Locale pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 a été évalué à 84 905,12 €, comprenant les frais salariaux bruts chargés des deux agents chargés à temps plein de l'animation/gestion ainsi que de frais généraux (15% des frais salariaux).

Le budget du Groupe d'Action Locale pour 2018 est donc de 84 905,12 € pour lequel les financements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil Départemental de l'Hérault (Contreparties LEADER)	8 490,51 €
- Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée	8 490,51 €
- Union Européenne – crédits FEADER LEADER	67 924,08 €

Le solde de 0,02 € représentant l'autofinancement du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'opération présentée et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'opération présentée et, autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 05 octobre 2017.

Le Président,
Jean ARCAS

